

21 février 2022

La lettre des Agrégés d'Aquitaine n° 31

1- Temps partiel : prolongation de la campagne jusqu'au 3 mars 2022

La circulaire relative au temps partiel a été complétée le 21 janvier.
Elle prévoit qu'un collègue à temps partiel pourra désormais faire des HSA.
Mais attention, FAITES VOS COMPTES !

Lire l'article :

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1450>



2- Résultat du mouvement inter

Dès le 01 mars 2022, les résultats du mouvement inter seront connus. Le SE-UNSA vous accompagnera dans cette étape importante, notamment si vous souhaitez faire un recours. Ceux parmi vous qui, lors de la saisie des vœux, ont fait une demande d'accompagnement via le formulaire en ligne seront recontactés par le SE-UNSA au moment des résultats.

Si vous n'en faites pas partie, n'hésitez pas à nous appeler pour toute information.

3- Le mouvement intra

Les Lignes Directrices de Gestion qui encadrent le mouvement ont été rejetées lors du CTA du 8 février dernier à l'unanimité des organisations syndicales.

>> [Lire la déclaration préalable.](#)

Après avoir obtenu que les postes vacants soient publiés l'an dernier, à la dernière minute, le SE-Unsa a obtenu que cette mesure Fonction Publique soit inscrite, enfin, dans les lignes directrices de gestion. Bien sûr, cette liste n'est qu'indicative puisqu'elle peut générer des chaînes et libérer d'autres postes.

Nous avons protesté contre la perte de la bonification "parent isolé" en rappelant que 83% des parents isolés sont des femmes et que cette suppression était malvenue à l'heure du plan pour l'égalité professionnelle Femme/Homme. 19 points leur seront attribués pour permettre de les identifier et de les

suivre lors des demandes de révision d'affectation.

Pour l'heure le calendrier n'est pas connu mais vous êtes déjà très nombreux à nous contacter pour un accompagnement et des conseils. Vous pouvez nous joindre tous les jours dans les sections départementales ou à la section académique.

N'hésitez pas à le faire et à nous faire connaître.



4- AEFÉ, gel des recrutements

Suite à un recours individuel déposé contre l'AEFE, l'opérateur est contraint d'annuler tout recrutement de résidents au sein de son réseau pour la rentrée 2022 et ne pourra satisfaire que les personnels se trouvant déjà dans le pays dans lequel ils postulent, ainsi que les personnels en situation de rapprochement de conjoint.

Pour des raisons techniques et administratives, ce gel ne pourra être compensé par un recrutement différé.

Une réécriture des Instructions Générales de Recrutement des Résidents (IGRR) s'impose donc mais ne remet aucunement en question à l'heure actuelle le principe de recrutement d'enseignants détachés dans les établissements de l'AEFE.

Dans l'intérêt des collègues mais aussi de l'AEFE, aujourd'hui seul garant du respect de nos valeurs éducatives, dans le réseau des établissements à l'étranger, le SE-UNSA souhaite être force de propositions pour trouver des issues favorables à cette situation.

Premièrement, le SE-UNSA agira auprès de Ministère pour obtenir les détachements des collègues qui auront la possibilité de prétendre à un poste de résident.

Ensuite, le SE-UNSA se prononcera sur tous les cas de figure à l'étude pour préserver au mieux le statut de nos collègues déjà en poste.

Lire nos articles :

<http://sections.se-uns.org/HdF/spip.php?article2227>

<http://sections.se-uns.org/HdF/spip.php?article2225>



5- Enseigner hors de France, quelles aides financières ?

Que l'on exerce déjà hors de France, que l'on prépare son départ ou que l'on en ait le projet, on ignore souvent trop les aides auxquelles on peut prétendre en tant que personnel en poste dans un pays étranger.

Selon le contrat sous lequel on exerce, les droits aux aides diffèrent et il est également important de se repérer parmi la diversité des aides possibles.

Pour en savoir plus :

<https://enseignants.se-uns.org/Exercer-Envisager-d-exercer-Hors-de-France-a-quelles-prestations-a-t-on-droit>



Rejoignez le SE-UNSA !

Chaque année, plusieurs centaines de collègues font confiance aux élus représentants du personnel SE-UNSA et font appel à nous : renseignements divers, suivis de dossiers, vérifications de barèmes pour l'avancement, le mouvement, etc ... Le SE-UNSA se déplace à la rencontre des collègues le plus souvent possible et sur demande.

Les responsables académiques du SE-Unsa

Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Académique
Elue au CTA, au CHSCTA

Collège Les Lesques à LEPARRE

Anne MARCHAND
Elue à la CAPA des agrégés

L.P.O. Albert Claveille à PERIGUEUX

Christine MOINE-UIBER
Responsable académique 2nd degré
Elue à la CAPA des Certifiés

Lycée Brémontier à BORDEAUX

Patricia ESCAPIL
Elue au CTA et à la CAPA des
certifiés

Collège Aturri à ST-PIERRE
D'IRUBE

Christelle LABATUT
Elue à la CAPA des certifiés

Collège Rosa Bonheur à BRUGES

Sophie MERCADAL
Elue à la CAPA des certifiés

Collège d'Albret à DAX

Vincent FAUVEL
Elu à la CAPA des certifiés

Collège P. Esquinance à LA REOLE

Catherine AMBEAU
Responsable Académique « Entrants dans le
métier »

L.P. Ph. de Gerde à
PESSAC

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros 33800 BORDEAUX
Tel : 05 57 59 00 20

Retrouvez-nous sur sections.se-unsa.org/bordeaux et sur notre e-mail 

*Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations,
envoyez un mail à ac-bordeaux@se-unsa.org.*